



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service connaissance, aménagement
et urbanisme**

Rouen, le 16 octobre 2020

Affaire suivie par : Bénédicte Muller
Tél. : 02 35 58 54 53
Mél : benedicte.muller@seine-maritime.gouv.fr

**Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime**

à

**Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les présidents de
groupement compétent en matière d'élaboration
de schémas de cohérence territoriale,
Mesdames et messieurs les présidents de
groupement compétent en matière de plans
locaux d'urbanisme**

OBJET : Procès-verbal d'élections

Élections à la Commission de conciliation en matière d'urbanisme de la Seine-Maritime.

L'an 2020 le vendredi 16 octobre, s'est réunie à la préfecture de la Seine-Maritime, Salle des Vitraux, la commission de recensement des votes de la Seine-Maritime composée de :

- M. Romaric COURTIER-ARNOUX, Direction départementale des territoires et de la mer ;
- Monsieur Pierre PELTIER, Maire d'Isneauville ;

et de

- Hélène LEFÈVRE, Catherine DELAHAYE, Sabine GOMICHOON, Muriel MAËS, fonctionnaires.

La commission de recensement a procédé au dépouillement des enveloppes adressées ou déposées à la préfecture le 12 octobre 2020 (date limite d'envoi des bulletins de vote – le cachet de la poste faisant foi).

Direction départementale des territoires et de la mer
Cité administrative – 2 rue Saint-Sever – BP 76001
76032 ROUEN CEDEX – Tél : 02 35 58 53 27
Courriel : ddtm-sg-com@seine-maritime.gouv.fr

<u>Collège des maires</u>		<u>Collège des présidents d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière d'urbanisme</u>	
Nombre d'électeurs inscrits	708	Nombre d'électeurs inscrits	23
Enveloppes extérieures recensées	528	Enveloppes extérieures recensées	13
Enveloppes extérieures non validées (arrivées hors délai)	5	Enveloppes extérieures non validées (arrivées hors délai)	0
Nombre de votants	528	Nombre de votants	13
Bulletins nuls	37	Bulletins nuls	2
Bulletins blancs	8	Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	483	Suffrages exprimés	10

La liste déposée par l'Association départementale des Maires de la Seine-Maritime (ADM76) a obtenu 493 voix et est déclarée élue.

Le présent procès-verbal dressé le 16 octobre 2020 est signé par le Président, les assesseurs, et le secrétaire.

Le président,
M. COURTIER-ARNOUX



La secrétaire,
Mme LEFÈVRE



Les assesseurs,

M. PELTIER



Mme GOMICHO

